

Délibération n°08/12/2025-77

du lundi 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 17 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 7 novembre 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dalia MESSARA, Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présente en visioconférence : Françoise COURANJOU
- Procurations : Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI), Philippe CHARRIN (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Arlette OLLIVIER, Daniel GAGNON, Pierre VASARELY

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Information du Conseil d'administration des virements de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu les statuts de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Vu la délibération n°25/03/2025-34 du 25 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025

Considérant la décision budgétaire de l'ordonnateur du 11/12/2024

La M57 donne la possibilité à la directrice de l'ESAAix, ordonnateur, de procéder à des virements de crédits à l'intérieur des chapitres, dans la mesure où le budget a été voté par chapitre.

Cette disposition permet d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition ou de rectifier des erreurs et sans modifier le montant global du budget. Ces opérations purement techniques peuvent ainsi être réalisées avec rapidité.

En cas d'utilisation de cette faculté, la directrice doit informer l'assemblée délibérante de ces virements de crédits lors de sa plus proche séance. Un tableau retraçant précisément ces mouvements est présenté au conseil d'administration.

Par décision du 16 juillet 2025, la directrice, Barbara SATRE, en tant qu'ordonnateur, a autorisé des transferts de crédits à l'intérieur des chapitres 011, 012, 013, 040 et 042 à la suite d'erreurs matérielles lors de la saisie du budget primitif 2025

En effet, il a été nécessaire de procéder à la régularisation du code fonction 022 supprimé pour le remplacer par le code fonction 028.

Ces virements sont les suivants :

Virements de crédits – EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART D'AIX-EN-PROVENCE FELIX CICCOLINI – 2025			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre – Article – Fonction	Montant	Chapitre – Article – Fonction	Montant
011 – 6064 – 022	- 120,00€	013 – 6479 - 022	- 204,00€
011 – 6064 – 028	+ 120,00€	013 – 6479 - 028	+ 204,00€
011 – 61358 – 022	- 324,00€	040 – 2805 – 022	- 5 034,00€
011 – 61358 – 028	+ 324,00€	040 – 2805 – 028	+ 5 034,00€
011 – 6233 – 022	- 3 600,00€	040 – 28188 – 022	- 142,06€
011 – 6233 – 028	+ 3 600,00€	040 – 28188 – 028	+ 142,06€
011 – 6236 – 022	- 2 500,00€		
011 – 6236 – 028	+ 2 500,00€		
011 – 6238 – 022	- 1 050,00€		
011 – 6238 – 028	+ 1 050,00€		
011 – 6241 – 022	- 25,00€		
011 – 6241 – 028	+ 25,00€		
011 – 6251 – 022	- 50,00€		
011 – 6251 – 028	+ 50,00€		
012 – 6331 - 022	- 248,00€		

012 – 6331 - 028	+ 248,00€		
012 – 6332 - 022	- 62,00€		
012 – 6332 - 028	+ 62,00€		
012 – 6336 - 022	- 310,00€		
012 – 6336 - 028	+ 310,00€		
012 – 6338 - 022	- 37,00€		
012 – 6338 - 028	+ 37,00€		
012 – 64131 - 022	- 10 818,00€		
012 – 64131 - 028	+ 10 818,00€		
012 – 64132 - 022	- 318,00€		
012 – 64132 - 028	+ 318,00€		
012 – 64138 - 022	- 1 484,00€		
012 – 64138 - 028	+ 1484,00€		
012 – 6451 - 022	- 3 724,00€		
012 – 6451 - 028	+ 3 724,00€		
012 – 6453 - 022	- 521,00€		
012 – 6453 - 028	+ 521,00€		
012 – 6454 - 022	- 504,00€		
012 – 6454 - 028	+ 504,00€		
012 – 6455 - 022	- 136,00€		
012 – 6455 - 028	+ 136,00€		
012 – 6474 - 022	- 217,00€		
012 – 6474 - 028	+ 217,00€		

012 – 6475 - 022	- 65,00€		
012 – 6475 - 028	+ 65,00€		
012 – 6478 - 022	- 512,00€		
012 – 6478 - 028	+ 512,00€		
042 – 6811 - 022	- 5 176,06€		
042 – 6811 - 028	+ 5 176,06€		
Total dépenses	0,00€	Total recettes	0,00€

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

PREND acte des transferts de crédits à l'intérieur des chapitres 011, 012, 013, 040 et 042 ci-dessus au budget 2025 (décision de l'ordonnateur annexée à la présente délibération)

Fait à Aix en Provence, le 8 décembre 2025

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY